



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dunkerque, le 2 février 2016

**Procès verbal de la commission de suivi de site
d'élimination de déchets de l'agglomération dunkerquoise**

Le 7 JANVIER 2016, dans les locaux du centre de valorisation énergétique de Petite-Synthe, et sous la présidence de Monsieur Bernard DUJARDIN, secrétaire général de la sous-préfecture de Dunkerque, s'est tenue la commission de suivi de site d'élimination de déchets de l'agglomération dunkerquoise :

Liste des participants :

M.	MAZOUNI Fabrice	C.U.D. – développement
M.	MAZE Jean-Luc	Commune de DUNKERQUE
M.	BADDEN Maxime	TIRU
M.	DESMEDT Frédéric	TIRU
M.	CARPENTIER Cédric	TIRU
M.	DUMONT Julien	TIRU
M.	MAZARD Féréol	TIRU
Mme	GELDOF Elisabeth	HYDROPALÉ
M.	BULTHEEL Jean-Louis	EUROVIA STR
M.	PETETIN Jean-Marie	EUROVIA STR
Mme	HONORE Alix	KALI AIR
M.	MOULIN Emmanuel	KALI AIR
M.	MARIETTE Michel	ADELFA
M.	MUYS Christian	M N L E
M	GUERVILLE Thierry	D.R.E.A.L – unité du littoral
Mme.	GORCE Émilie	D.R.E.A.L – unité du littoral
M.	PENIN Jean-Marc	D.R.E.A.L – unité du littoral
M.	DUJARDIN Bernard	secrétaire général sous-préfecture de Dunkerque
Mme	LUCIDARME Sylvie	Sous-préfecture de DUNKERQUE
Mme	DELEPOUVE Christelle	Sous-préfecture de DUNKERQUE

Monsieur DUJARDIN rappelle les obligations pour chaque entreprise composant la CSS de présenter leur rapport annuel d'activité à l'ensemble des membres.

Le bureau, réuni le 26 novembre 2015, avait préalablement défini l'ordre du jour de cette commission conformément à l'Arrêté Préfectoral du 10 juin 2014.

1 EUROVIA STR

M.PETETIN présente un historique du centre d'enfouissement qui est situé sur le site de l'ancienne décharge communale de LOON-PLAGE et est exploité depuis les années 70.

Le dernier arrêté préfectoral autorisant la poursuite de l'exploitation du centre date du 15 février 2011. Il autorise la création de nouvelles buttes de stockage qui n'ont pas été mises en exploitation suite à l'arrêt de l'approvisionnement de déchets en provenance d'ARCELOR.

Le centre de stockage STR-EUROVIA est ainsi en inactivité depuis octobre 2010, date de livraison du dernier camion en provenance d'ARCELOR.

Une déclaration de cessation d'activité a été transmise à la DREAL en janvier 2014. A la demande de la DREAL, elle a été complétée par un mémoire sur l'état du site réalisé par un bureau d'étude spécialisé et remis en juin 2015.

En octobre 2015, une inspection a été faite et la DREAL est en attente de compléments de dossier sur les remarques formulées par le bureau d'étude et de propositions sur la mise en place de servitudes d'utilité publique.

Lorsque les conditions de suivi du site après exploitation auront été définies, elles seront actées par un arrêté préfectoral.

Les associations de protection de l'environnement s'inquiètent des éventuelles pollutions du bras mort du watergang longeant le site ainsi que des pollutions qui pourraient provenir du chantier D.L.I. du G.P.M.D. à proximité du site. Concernant ce risque, le site continue d'effectuer, 2 fois par an, un suivi des eaux souterraines et de surface et il n'a pas été noté de nouvelle pollution.

2 HYDROPALE

HYDROPALE est classée SEVESO seuil bas. Elle emploie à ce jour 16 personnes. La sûreté du site a été renforcée suite à la visite de la DREAL du 25/11/15

Les certifications ISO 14 0001 et 18 001 ont été renouvelées.

L'exploitation compte 3 unités :

- 1 unité d'hydrocarbures :
cette unité connaît une augmentation des apports du maritime. Le process consiste à séparer les eaux (qui font l'objet d'un traitement biologique) des hydrocarbures (qui sont valorisés énergétiquement) et des sédiments (qui sont incinérés). HYDROPALE souhaite optimiser la valorisation des hydrocarbures.

- 1 unité physico-chimique minérale dont les tonnages sont stables.
- 1 unité de transit de déchets dangereux diffus locale, en relation avec la déchetterie et les exploitants de la communauté urbaine de Dunkerque.

HYDROPALE assure le suivi des eaux et des sédiments dans le bassin maritime en amont et en aval de l'entreprise.

Le bilan 2014 est marqué par :

- l'amélioration du tonnage des hydrocarbures
- l'amélioration des tonnages hydro valorisés (avec une diminution du tonnage des boues de traitement)
- un travail sur les réactifs neufs qui sont remplacés par des réactifs de substitution
- une consommation d'eau sur 2015 stable
- une stabilité des mesures de dioxines et de furanes (qui sont très faibles par rapport aux normes de rejet)

Le nouvel A.P impose une autosurveillance du milieu naturel sur du biote (moules sauvages) dans le bassin maritime. Le travail se fait avec IFREMER sur 3 points de prélèvements avec la recherche de nouveaux paramètres. Les résultats ne sont pas encore connus.

S'agissant de la consommation d'eau, la totalité des eaux issues de l'unité d'hydrocarbures est recyclée dans l'unité physico-chimique minérale se substituant ainsi à l'eau de mer.

Les associations s'inquiètent du vieillissement prématuré et de l'étanchéité des cuves en milieu salin. La DREAL précise que les cuves sont aériennes et implantées dans des cuvettes de rétention, les dernières inspections n'ont pas révélé d'anomalie.

L'ADELFA félicite l'entreprise sur le respect de la vocation « locale » d'accueil des hydrocarbures maritimes.

3 Présentation du rapport annuel du Centre de Valorisation Énergétique (C.V.E) :

Propriété de la CUD, le centre est géré par TIRU (filiale d'EDF). M. MAZOUNI présente le nouvel exploitant TIRU qui a été choisi suite à nouvel appel d'offre lancé par la CUD.

Le C.V.E n'a connu aucun incident en 2014.

Aucun des polluants mesurés n'a dépassé les seuils fixés par l'A. P.

La quantité de déchets traités est en légère baisse. La période novembre-avril est celle où le centre produit le plus d'énergie.

Les R.F.I.O.M. et cendres volantes sont traités et enfouis en C.E.T.
Les 2 périodes d'arrêt permettent de mettre en balle pour une utilisation ultérieure.

Il est autosuffisant en électricité (38 000 MWH produits), il a exporté en outre 27 MWH sur le réseau ERDF en 2014.

L'A.P. accorde une autorisation d'exploiter au C.V.E. à hauteur de 86 000 t. Il souhaiterait combler le vide de four avec les D.I.B. issus des I.C.P.E. Il souhaite faire évoluer son arrêté préfectoral d'exploitation pour prospecter sur une zone de chalandise englobant le Nord-Pas-de-Calais, en y incluant de nouveaux déchets tels les DIB des ICPE qui sont exportés à ce jour vers d'autres centres afin d'y être enfouis. L'optimisation de l'installation permettra une augmentation de la production d'énergie.

KALI'AIR assure le suivi environnemental du site qui s'effectue depuis 2008 avec des jauges OWEN :

8 points de contrôles des retombées atmosphériques sont implantés autour de l'installation. Les impacts des bouchons sur l'A16 ne peuvent être mesurés, car il faudrait mesurer la granulométrie des poussières pour déterminer l'origine des pollutions.

Le protocole de surveillance de l'air et le point zéro ont été mis en place en 2007 et validés par la DREAL.

Les mesures prennent en compte les conditions météorologiques.
Composés analysés : poussières, dioxines, furanes, métaux
Suivi des retombées de poussières à court et long terme.

Tous les résultats des analyses effectuées sont disponibles sur le site internet ouvert à tous :

www.pole-valorisation-dunkerque.fr

Le M.N.L.E s'interroge sur la valorisation des R.F.I.O.M.. Les technologies actuelles ne permettent pas cette valorisation. Seule leur neutralisation par des procédés de vitrification existe ou encore leur injection dans des anciennes mines de sel pour consolider les sols (qui sera étudiée par la C.U.D. prochainement).

Pour les compléments de four, la C.U.D. a négocié avec les autres sites mais cela ne suffit pas. Ce qui explique l'élargissement de la zone de chalandise et du gisement aux D.I.B. des I.C.P.E. (gisement estimé à 10 000 t/an).

Bilan d'activités du centre de valorisation organique (CVO):

Le centre de valorisation organique traite des déchets verts : déchets organiques, déchets de table et de jardin.

96 % des produits entrants sont valorisés.

7 300 tonnes de compost ont pu retourner à la terre après redistribution aux agriculteurs.

Rappel : 20 kilos de détritrus = 7 kilos de terreau

Aucune remarque n'a été enregistrée en 2014 sur les odeurs. Le site OLFA WEB est à la disposition du public.

Le C.V.O met en place un système de dépression des bâtiments et traite les gaz par laveur et bio-filtre afin d'éviter tout désagrément par les odeurs.

Une étude sur la qualité des eaux du canal de Bourbourg a été réalisée à la charge du C.V.O., l'eau est conforme aux normes. Les eaux usées domestiques font l'objet d'un suivi avant épandage et les boues issues des traitements sont stockées avant leur valorisation. Les normes sur les boues des stations d'épuration sont très basses. L'ambition de la C.U.D. est d'aller plus loin.

Les associations souhaitent que l'ensemble des installations de traitement de déchets soit étudié dans le cadre de la commission des sites et sols pollués du S.P.P.P.I.

Monsieur DUJARDIN rappelle le cadre réglementaire de la CSS. La consultation du bureau avant la tenue de la réunion se fera par voie électronique. Les rapports d'activité doivent être transmis pour le 31 mars.

La prochaine réunion de la CSS aura lieu en juin 2016 sur les bilans 2015.

Il remercie l'ensemble des membres pour leur participation active.

Les documents projetés en réunion ainsi que le présent P.V. seront mis en ligne sur le site de la D.R.E.A.L. :

<http://www.css-littoralnfdc.fr>

Le secrétaire général



Bernard DUJARDIN